



Slovénie

Circuit "délicieuse Slovénie"

Du 1er au 05 juin 2025

5 jours / 4 nuits

Hôtel 4****

Les Points Forts

- ✓ 4 nuits en hôtel 4*
- ✓ Promenade sur le lac Bled
- ✓ Visite de Ljubljana
- ✓ Boissons aux repas incluses

à partir de 775€ / pers

Base 40 personnes

Jour 1: VOTRE VILLE LIPICA

Rendez-vous des participants et départ tôt le matin par l'autoroute en direction de l'Italie. Arrêt de détente en cours de route et passage de la frontière à Vintimille. Déjeuner libre. Après le déjeuner nous traversons l'Italie du nord jusqu'à la frontière autoroutière italiano-slovène. Arrivée à Lipica. Installation à l'hôtel pour quatre nuits, dîner et logement.

Jour 2: PIRAN / LJUBLJANA

Petit déjeuner puis départ pour une visite guidée de Piran, situé près d'une falaise. Accueil par le guide local et visite de cette ancienne ville de pêcheurs. Elle a su conserver son urbanisme médiéval : des rues étroites, des maisons qui se "serrent" l'une contre l'autre, de nombreuses places et églises, le tout à quelques pas de la mer qui baigne cette petite "langue de terre". Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après le repas, départ en direction de Ljubljana, capitale à taille humaine, située à la croisée de l'Europe centrale et de la méditerranée. A votre arrivée, visite de Ljubljana avec ses nombreuses curiosités de l'époque romaine, de la renaissance et du baroque. Vous apercevrez le château, haut perché qui veille sur la ville. Promenade dans les ruelles de la vieille ville. Vous passerez devant la fontaine des rivières de Carniole, la cathédrale Saint-Nicolas de Ljubljana, la place Preseren, la rue piétonne Copova... Retour en fin de journée à l'hôtel. Dîner et nuit

Jour 3: BLED / BOHINJ

Petit déjeuner et départ pour une excursion à la journée au bord du lac de Bled dans un site enchanteur. Visite guidée de Bled, charmante petite ville au pied des Alpes Juliennes. Découverte du magnifique lac, son église au milieu d'une île et son château médiéval accroché au flanc d'une falaise. Promenade en «pletna», sorte de gondole locale. Déjeuner au restaurant. Après le repas, un court trajet vous conduira jusqu'au lac de Bohinj, coin de paradis sauvage et authentique entouré par les hautes montagnes du parc national du Triglav. Arrêt photo. Retour en fin de journée à l'hôtel. Dîner et nuit.

Jour 4: TRIESTE / POSTOJNA

Petit déjeuner et départ pour la visite guidée de Trieste (écouters individuels pour suivre les explications) située au carrefour des influences italienne, autrichienne et slave. Découverte de la colline San Giusto et son belvédère offrant une vue panoramique sur toute la ville et sur l'extérieur du château médiéval. Continuation vers la ville basse et découverte à pied du centre historique. Arrêt à la fameuse place Unita d'Italia avec ses palais néoclassiques et viennois et son panorama qui offre une merveilleuse vue sur le golfe. Il s'agit de la plus vaste place d'Europe à s'ouvrir sur la mer. Retour à l'hôtel pour le déjeuner.

Jour 4: TRIESTE / POSTOJNA (suite)

Après-midi libre ou excursion facultative aux grottes de Postojna, inscrites au Patrimoine Mondial de l'Unesco (organisée, réservée et payable sur place auprès de notre correspondant). Visite des plus belles grottes d'Europe, entre stalactites et stalagmites jusqu'à la merveilleuse salle de concert. Une extraordinaire richesse de concentrations calcaires de formes, couleurs et générations les plus diverses, s'offre au regard des visiteurs. Retour à l'hôtel en fin de journée. Dîner et nuit.



VoyagES13
2025

Jour 5: LIPICA VOTRE VILLE

Petit déjeuner et départ vers la frontière italienne. Vous longerez les villes de Venise, Brescia et Crémone. Déjeuner libre en cours de route. Après le repas, retour vers Nice, Marseille où l'arrivée est prévue en début de journée.

FORMALITÉS:

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport.
A déconseiller aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

NOTRE PRIX COMPREND:

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
La pension complète
Les boissons au cours des repas
Les excursions et visites mentionnées au programme
La visite guidée de Piran
La visite guidée de Ljubljana
La visite guidée de Trieste
Les écouteurs individuels pour la visite de Trieste
La présence d'un accompagnateur en journée le jour 3
La promenade en bateau typique sur le lac de Bled
L'assurance annulation (offerte)
L'assurance «Protection sanitaire» (offerte)
L'assistance / rapatriement

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS:

Le supplément chambre individuelle : 160 € / personne
(nombre limité nous consulter)
Les déjeuners de route
Les pourboires et les dépenses personnelles



En partenariat avec



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;
La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;
L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.
Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.
En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITES SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).